

Domaine de st gladyce  
Mr labat olivier  
3 route de lascazères  
65700 villefranque  
06 76 84 10 28  
[christelle.labat@hotmail.fr](mailto:christelle.labat@hotmail.fr)  
42482131200040  
n° d'éleveur:651662

convention n° : médiavet – D -22-1684

## AVENANT AU CONTRAT DE RESERVATION INITIAL

Informations complémentaires au contrat de réservation initial du chiot :

Nom :                      né le :                      race :                      couleur :                      sexe :  
LOF n° :                      numéro de dossier scc :                      parents :

Le chiot sera disponible pucé , vacciné , vermifugé et avec son certificat vétérinaire à compté du :  
et devra quitter l'élevage au plus tard le : .

Passé cette date , et sauf si accord écrit sur le contrat de réservation par l'éleveur pour des raisons de bien être du chiot et accepter et signé par l'acheteur concernant une date ultérieure de retrait du chiot , une pension forfaitaire de 15 euros par jour sera appliquée jusqu'au retrait du chiot de l'élevage , si le nouveau propriétaire ne vient pas chercher son chiot pour quelques raisons que se soit , le chiot restera la propriété de l'élevage ainsi que les arrhes ou acomptes versés .Ils ne seront pas restitués , ni remboursés , si l'acheteur pour des raisons personnelles , familles , vacances etc ... propose une date dépassant , la date prévue de départ du chiot sur contrat , le forfait pension s'appliquera dès le 1 er jour en raison de 15 euros par jour , de 105 euros pour une semaine , 225 euros pour 15 jours etc ...

En cas de désistement de l'acheteur , les arrhes ou acomptes restent acquis au vendeur au titre des dommages et intérêts et pour quelques raisons que se soit .

Clauses de médiation ( code de la consommation \_ Article L 612-1 et \_ Article L 612-2 ) tout litiges qui pourraient naître à l'occasion de l'application du présent contrat ainsi que de son avenant une fois signé par les 2 parties , fera en premier lieu l'objet d'une médiation qui sera demandée à :

Les parties s'engagent à garder strictement confidentiels tous les échanges de paroles , de courriers , ou de documents qui auront lieu aux cours de la procédure de médiation .

Fait en 2 exemplaires à :

le :

l'acheteur

le vendeur

Mr / Mme  
( mention bon pour acceptation )

Mr                      ( tampon d'élevage )  
( mention lu et approuvé )